

PROJET
PEDAGOGIQUE
DU DISPOSITIF
ULIS

COLLEGE DU NEUBOURG

Année 2015-2016

Enseignante coordinatrice : Emilie Dubois

SOMMAIRE

I- L'ULIS et son cadre institutionnel	2
1/ La loi du 11 février 2005	3
2/ La fondation des UPI	3
3/ La réglementation des UPI	4
4/ Le basculement des UPI vers les ULIS et leur réglementation	4
5/ La référence au socle commun de connaissances et de compétences.....	5
6/ Le projet personnalisé de scolarisation (PPS)	5
7/ Le projet personnalisé d'orientation (PPO)	6
8/ Le passage du DNB ou CFG	7
II- L'ULIS au sein du Collège Pierre Corneille.....	7
1/ Présentation du dispositif ULIS du collège	7
2/ Les objectifs généraux du dispositif	8
3/ Les bénéficiaires du dispositif	9
4/ Les différents acteurs du projet	9
5/ La salle de classe	10
6/ L'AVS-Co.....	10
7/ L'organisation de la rentrée	11
8/ La vie scolaire.....	11
9/ Les absences des professeurs	12
10/ Les temps de concertations.....	12
a) Avec la famille	12
b) Avec l'AVS-Co	12
c) Avec l'équipe pédagogique	12
d) Avec la vie scolaire	13
e) Avec les organismes de soin	13
f) Avec la direction	13
11/ Les liens avec le projet d'établissement.....	13

III- Fonctionnement du dispositif ULIS pour l'année 2015/2016.....	15
1/ Emploi du temps du dispositif	15
2/ Liste des élèves et classes de référence	16
3/ Pyramides des âges	17
4/ Présence des élèves sur le temps du coordonnateur	17
5/ Le profil des élèves	18
6/ Le niveau scolaire global des élèves en fonction du socle commun.....	19
7/ Constats et besoins	20
a) Les difficultés	20
b) Les points d'appui	20
c) Les axes de travail prioritaires	21
8/ Le projet pédagogique individualisé	21
9/ Les progressions individualisées	21
10/ Les modalités d'évaluation	21
a) L'évaluation diagnostique	22
b) L'évaluation formative	22
c) L'évaluation sommative	22
d) Le bulletin scolaire	22
e) Le LPC (Livret Personnalisé de Compétences)	22
11/ Groupes de besoins et moyen envisagés	23
12/ Les projets mis en place	24

I. L'ULIS ET SON CADRE INSTITUTIONNEL

1/ La loi du 11 février 2005

Selon la loi du 11 février 2005, dite « pour l'égalité des droits et des chances », **l'Etat pose « le principe de scolarisation prioritaire des élève handicapés en milieu scolaire ordinaire, la scolarisation en milieu spécialisé étant l'exception ».**

▫ « Dans le second degré comme dans le premier, l'état de santé ou la situation de handicap de certains élèves peuvent générer une fatigabilité, une lenteur, des difficultés d'apprentissage ou des besoins pédagogiques spécifiques qui ne peuvent objectivement être prises en compte dans le cadre d'une classe ordinaire. Ces élèves ont besoin de modalités de scolarisation plus souples et plus diversifiées sur le plan pédagogique, qui leur sont proposées par les unités pédagogiques d'intégration (UPI) depuis 1995 au collège et 2001 au lycée. »

Ainsi, **les élèves bénéficiant du dispositif ULIS sont inscrit dans la classe du collège correspondant à leur tranche d'âge** et peuvent poursuivre leur scolarité dans le milieu dit « ordinaire ».

2/ La fondation des UPI

La circulaire n° 95-124 du 17 mai 1995 a souligné la nécessité de favoriser l'intégration scolaire des jeunes handicapés, quelle que soit la nature de leur handicap. Ce type de dispositif d'intégration « **permet aux adolescents présentant un handicap mental dont la nature est compatible avec une scolarisation en collège, de faciliter le passage de la logique de l'école primaire à celle du second degré** ».

Ces UPI ne visent donc pas à faire disparaître les intégrations individuelles qui demeurent souhaitables chaque fois que les conditions d'accueil ont été étudiées et remplies. Au contraire, ce dispositif se fonde sur l'alternance de regroupements pédagogiques spécifiques d'élèves handicapés et de périodes d'intégration dans des classes ordinaires.

3/ La réglementation des UPI

La circulaire n°2001-035 du 21 février 2001 réassure l'importance de continuer à développer des UPI. De plus, il précise que de nouvelles UPI doivent être créées **en collège et en lycée** au bénéfice d'élèves présentant des déficiences sensorielles ou motrices.

Il est également notifié « **qu'il convient d'être particulièrement attentif à ce que ces unités ne constituent pas une « filière » mais bien un dispositif ouvert sur l'établissement scolaire, même lorsqu'il s'avère opportun de prévoir, pour certaines activités, le regroupement des élèves concernés.** »

4/ Le basculement des UPI vers les ULIS et leur réglementation

→ La circulaire n°2010_088 du 18 juin 2010 change la dénomination des UPI en « ULIS » : « **À compter du 1^{er} septembre 2010, tous les dispositifs collectifs implantés en collège et en lycée pour la scolarisation d'élèves en situation de handicap ou de maladies invalidantes sont dénommés unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) et constituent une des modalités de mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique pour ces élèves.** »

L'ULIS n'est donc pas une classe mais un **dispositif collectif d'aide à la scolarisation des élèves en situation de handicap au collège** à travers une «*organisation pédagogique adaptée aux besoins spécifiques car plus souple, et plus diversifiée sur le plan pédagogique*».

→ L'intitulé des ULIS » correspond à une réponse cohérente aux besoins d'élèves handicapés présentant des :

- **TFC** : troubles des fonctions cognitives ou mentales (dont les troubles spécifiques du langage écrit et de la parole) ;
- **TED** : troubles envahissants du développement (dont l'autisme) ;
- **TFM** : troubles des fonctions motrices (dont les troubles dyspraxiques)

→ Le fonctionnement de l'Ulis est placé sous la responsabilité du chef d'établissement qui « intègre dans la dotation horaire globale les moyens nécessaires pour assurer les enseignements aux élèves de l'ULIS ».

→ L'enseignant affecté dans une ULIS est titulaire de l'option du CAPA-SH ou du 2CA-SH.

Le dispositif doit donc permettre aux élèves en situation de handicap, à travers un cursus scolaire adapté, de préparer leur future intégration dans la société : développement de leurs compétences disciplinaires, de leur socialisation, de leur autonomie, mais aussi découverte des métiers et des formations.

5/ La référence au socle commun de connaissances et de compétences

Le socle commun est un des référentiels auxquels sont soumis les élèves d'ULIS comme tous les autres.

▫ D'après la circulaire n° 2010-088 du 18 juin 2010, les élèves scolarisés en ULIS collège sont « détenteurs d'un livret **personnalisé de compétences (LPC)** dans lequel sont mentionnées les compétences du socle commun de connaissances et de compétences validées tout au long de leur parcours. »

→ Le LPC est un outil très important pour diverses raisons :

- ✓ Il permet à l'ensemble des élèves de plus facilement se situer dans leur parcours de formation en leur permettant de mieux percevoir et comprendre les compétences qu'ils ont acquises, celles qu'ils travaillent actuellement et celles qui ne sont pas encore à leur portée.
- ✓ L'élève se sent davantage inclus et n'a plus à se demander s'il est un élève « comme les autres ».
- ✓ L'ensemble de l'équipe enseignante du collège, et plus seulement l'enseignant coordonnateur, valide les compétences acquises.

6/ Le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 réaffirme le droit à la scolarisation de tous les élèves handicapés et introduit la notion de parcours de formation. Ce parcours de formation exige un suivi permanent et une analyse constante des conditions de son déroulement.

Cette circulaire précise la notion d'établissement scolaire de référence et les conditions du parcours scolaire des élèves handicapés, l'organisation et la mise en place des équipes de suivi de la scolarisation et les modalités de leur fonctionnement, ainsi que les missions et le positionnement des enseignants référents.

- **L'élaboration et l'actualisation des PPS** (Projets Personnalisés de Scolarisation) vont permettre de s'ajuster au plus près aux besoins de chaque élève handicapé.
- Pour ce faire, **l'enseignant référent** veillera « aux conditions dans lesquelles se réalise la scolarisation de chaque élève handicapé pour lequel il est désigné ».
- **Des équipes de suivi de la scolarisation (ESS)** veillent à « l'organisation et au suivi de chaque projet personnalisé de scolarisation décidé par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). »

7/ Le Projet Personnalisé d'Orientation (PPO)

Le Projet Personnalisé de Scolarisation doit inclure un volet dédié à l'orientation, **le projet personnalisé d'orientation (PPO)**. « L'entrée de l'élève en ULIS suppose l'élaboration d'un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS), intégrant un projet personnalisé d'orientation (PPO) et assurant la cohérence des différents dispositifs d'accompagnement à partir d'une évaluation globale des besoins de l'élève (accompagnement thérapeutique, rééducatif, ...).

Le PPO est proposé par le coordonnateur et étudié avec les différents partenaires lors des ESS (Equipes de Suivi de Scolarisation). En cohérence avec le PPS, le PPO définit, à partir des compétences validées dans le LPC, les objectifs à atteindre en référence au « socle commun » et les modalités de scolarisation les plus adéquates (classe de référence, ateliers SEGPA, inclusions, présence de l'AVS,...)

Les élèves d'ULIS bénéficient des dispositifs de droit commun visant :

- ✓ un parcours de découverte des métiers et des formations
- ✓ un accompagnement personnalisé
- ✓ des entretiens personnalisés d'orientation (avec le COP notamment)

L'orientation est également travaillée tout au long du parcours scolaire de l'élève au sein du dispositif :

- Avec les 6^e : la connaissance de soi
- Avec les 5^e : la connaissance de soi, la découverte des métiers
- Avec les 4^e : la connaissance de soi, la découverte des parcours de formation, et la découverte de plusieurs champs professionnels dans le cadre de stages en milieu professionnel.
- Avec les 3^e : la connaissance de soi, la découverte des parcours de formation et l'insertion dans un champ professionnel choisi dans le cadre des stages en entreprises effectués en 4^{ème}.

8/ Le passage du DNB ou du CFG

Les élèves d'ULIS ont la possibilité de passer peuvent le **Diplôme National du Brevet (DNB)** ou le **Certificat de Formation Générale (CFG.)**. En effet, d'après la circulaire n°2010-088 du 18 juin 2010, « pour les élèves d'ULIS dont le PPS ne prévoit pas l'accès au diplôme national du brevet, la passation du certificat de formation générale (CFG) est proposée dans les conditions prévues par les articles D 332-23 et suivants du code de l'éducation. »

Le CFG valide l'aptitude du candidat à l'utilisation des outils de l'information, de la communication sociale et sa capacité à évoluer dans un environnement social et professionnel. Il garantit l'acquisition de compétences au moins au palier 2 du socle commun.

L'évaluation est établie au cours de leur formation. Ils présentent également une épreuve orale d'une durée de vingt minutes qui consiste en un entretien avec le jury. L'épreuve orale prend appui sur un dossier préparé par le candidat au cours de sa formation.

II. L'ULIS au sein du collège Pierre Corneille

1/ Présentation du dispositif ULIS du collège

L'ULIS mise en place sur le collège est une ULIS TFC (troubles des fonctions cognitives ou mentales dont les troubles spécifiques du langage écrit et de la parole). Elle accueille 12 élèves âgés de 12 à 16 ans. Ils sont inscrits dans une classe du collège (appelée classe de référence), de préférence par deux (sans toutefois dépasser ce nombre) et participent aux cours de cette classe lorsque l'enseignant coordonnateur du dispositif et l'enseignant de la classe jugent qu'ils peuvent tirer profit de ces enseignements et avec certains aménagements : avec un tuteur, en autonomie, avec l'aide de l'AVS, avec une adaptation du cours... Si les objectifs visés requièrent d'autres modalités adaptées, ils sont reçus sur le dispositif.

L'ULIS est sous la responsabilité du chef d'établissement et coordonné par une enseignante spécialisée titulaire du CAPA-SH option D. Elle assure 21h d'enseignement auprès des élèves d'ULIS, plus 2 heures de coordination/synthèse sans élève. Elle est secondée dans sa mission par une Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS).

Certains professeurs du collège interviennent au sein du dispositif en fonction des projets individuels de chaque élève et du projet d'établissement.

2/ Les objectifs généraux du dispositif

L'objectif principal du dispositif est d'amener les élèves en situation de handicap à passer le brevet ou, à défaut, le CFG.

Pour cela, le dispositif doit :

- **permettre à des jeunes en situation de handicap de suivre une scolarité adaptée en milieu ordinaire** :
 - inclusions dès que possible dans les classes de référence
 - fréquentation du dispositif ULIS
 - aider le jeune à développer des compétences transversales et sociales
 - travail en partenariat avec les classes de SEGPA et ateliers
 - présence de l'AVS lorsque nécessaire sur les temps d'inclusions

- **accompagner chaque jeune dans l'élaboration de son Projet Personnalisé d'Orientation (PPO)** :
 - élaboration d'un classeur qui suivra le jeune durant ses années de scolarité au collège (travail sur les métiers, stages,...)
 - travail en collaboration avec les professeurs des ateliers SEGPA
 - organiser des stages en entreprise et favoriser la communication entre les enseignants, parents et tuteurs de stage
 - rencontrer des professionnels

- **permettre aux jeunes de participer à l'ensemble des activités de l'établissement** :
 - participation aux élections de délégués,...
 - ateliers du midi et du foyer, aide aux devoirs, UNSS
 - participation aux différentes sorties et projets organisés par l'établissement

- **favoriser la communication et le travail en partenariat** :
 - communiquer avec l'équipe de des professeurs : réunion de présentation du dispositif, fiche synthétique pour chaque élève, utilisation du tableau d'affichage de la salle des professeurs...
 - associer les parents : rencontres régulières avec les familles, tenir à jour les informations concernant leur enfant
 - rencontrer les partenaires extérieurs : enseignant référent, SESSAD, ...

3/ Les bénéficiaires du dispositif

Les élèves de l'ULIS présentent des **troubles importants des fonctions cognitives** (TFC) ou des troubles envahissants du développement (TED) qui génèrent « *une fatigabilité, une lenteur, ou des difficultés d'apprentissage qui ne peuvent objectivement être prises en compte dans le cadre d'une classe ordinaire.* ». Ces élèves rentrent dans les apprentissages scolaires et peuvent supporter les contraintes liées à la vie du collège.

Les élèves de l'ULIS « **sont parties intégrantes de l'établissement scolaire dans lequel elles sont implantées** et leur inscription se fait dans la division correspondant à leur projet personnalisé de scolarisation (PPS). » L'inscription d'un élève au sein du dispositif « **nécessite obligatoirement une décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).** »

L'ULIS du collège Pierre Corneille du Neubourg accueille principalement des élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives. Les jeunes de l'ULIS viennent en taxis au collège, sauf exception (transports scolaires, externe). La plupart de ces jeunes étaient scolarisés en CLIS.

4/ Les différents acteurs du projet

Pour que la scolarité du jeune inscrit dans le dispositif se déroule au mieux, l'enseignant coordinateur se doit de travailler en partenariat avec tous les acteurs du projet du jeune :

- ✚ Le jeune et sa famille
- ✚ Tous les personnels de l'établissement scolaire : principal et principal adjoint, professeurs, AVS, Vie Scolaire, COPsy, infirmière, service administratif, service de restauration et service d'entretien
- ✚ Les intervenants extérieurs : Services de Soins (SESSAD, CMP,...), taxis...
- ✚ L'enseignant référent de la circonscription
- ✚ Le médecin scolaire

5/ La salle de classe

La salle B108 est la salle dédiée au regroupement ULIS : les élèves s'y retrouvent à un moment précis, en présence de l'enseignant (et éventuellement de l'AVS) pour des temps d'apprentissage. Cette salle est le point de repère des jeunes : ils peuvent y laisser leurs affaires à tout moment de la journée dans des casiers individuels à leur nom.

La salle est équipée d'un tableau blanc, d'un vidéoprojecteur, d'un ordinateur pour l'enseignant et de trois ordinateurs pour les élèves. Un coin bibliothèque avec des chauffeuses est mis à disposition au fond de la classe pour les jeunes. Du matériel pédagogique est prévu (manipulation de la monnaie, de l'heure, puzzles, jeux de société...) ainsi qu'un affichage adapté. L'enseignant peut être joint par téléphone par l'intermédiaire du standard.

La salle est suffisamment spacieuse et accessible, ce qui permet aux élèves de s'y sentir à l'aise. Cela facilite grandement la mise en place de groupes de travail plus sereins. Cet espace est aussi utile pour les élèves qui viennent en soutien, qui ont du travail à rattraper, ou qui ont à passer des évaluations données par les enseignants de leur classe de référence nécessitant un temps supplémentaire.

6/ L'AVS-Co

L'AVS-Co est présente environ 32 heures par semaine, sur des temps formels comme informels.

→ Sur le dispositif :

- ✓ Elle participe sous la responsabilité pédagogique de l'enseignant à l'animation d'activités collectives.
- ✓ Elle prend en charge une partie de l'effectif pendant un temps déterminé dans le cadre d'une pédagogie différenciée.
- ✓ Elle aide les élèves en individuel (tutorat, installation matérielle de l'élève dans la classe...)

→ Dans la classe de référence :

- ✓ Elle accompagne l'élève et lui apporte les aides nécessaires (expliquer les consignes, noter les cours...).
- ✓ Elle sécurise et socialise l'élève : favorise la mise en confiance du jeune dans son environnement, l'encourage et le valorise.

→ Hors de la classe :

- ✓ Elle accompagne les élèves pendant :
 - les sorties de la classe
 - les activités périscolaires
 - les temps de cantine et de récréations
 - l'accueil et le départ des taxis

- ✓ Elle participe aux réunions : ESS, réunion avec les familles, réunions de concertations...
- ✓ Elle participe à l'évolution des pratiques professionnelles des AVS

7/ Organisation de la rentrée

→ Le jour de la pré-rentrée : le coordonnateur de l'ULIS intervient auprès de l'équipe pédagogique afin de faire une présentation du dispositif et répondre à d'éventuelles questions.

→ La journée de rentrée : Les élèves de l'ULIS sont dans leur classe de référence avec leur professeur principal. Cette matinée permet à l'élève de faire connaissance avec sa classe, et cela permet au professeur principal de donner l'emploi du temps de la classe, de présenter les professeurs et de distribuer l'ensemble des papiers. L'enseignant de l'ULIS ou l'AVS est présent sur ce temps de classe afin d'expliquer le fonctionnement du dispositif aux autres élèves, ainsi que les aides humaines et matérielles dont les jeunes d'ULIS vont pouvoir bénéficier durant les cours. L'enseignant en profite également pour attirer l'attention sur les notions de respect et de tolérance.

→ La matinée suivante : Tous les élèves du dispositif se regroupent dans la classe afin que l'enseignant coordonnateur leur explique le fonctionnement particulier de la structure et en donne les objectifs.

8/ La vie scolaire

Les élèves de l'ULIS sont des collégiens à part entière et participent comme les autres aux clubs du midi, à l'UNSS, aux accompagnements éducatifs, à la permanence, aux CDI, aux sorties et voyages scolaires proposés à leur classe (sauf en cas de travail sur des projets particuliers dont le jeune n'aura pas fait partie).

9/ Les absences de professeur

En cas d'absences imprévues d'un des professeurs de la classe, l'élève de l'ULIS peut revenir travailler sur le dispositif le dispositif, mais seulement s'il le souhaite. En cas d'absence de l'enseignant coordonnateur, il ira en permanence, aide aux devoirs ou au CDI.

10/ Les temps de concertation

a) Avec les familles

L'enseignant coordonnateur rencontre les familles plusieurs fois dans l'année afin de faire le point, le bilan des PPI, de parler de l'orientation... Ces réunions se déroulent à un autre moment que les réunions parents/professeurs consacrées à la classe de référence de l'élève, car le temps imparti pour chaque rencontre n'est pas suffisant.

Une réunion d'ESS est également mise en place avec l'enseignant référent ainsi que tous les partenaires intervenant auprès du jeune une fois par an et pour chaque élève du dispositif.

b) Avec l'AVSco

Il est important que l'enseignant coordonnateur et l'AVS se voient régulièrement afin de se concerter sur la gestion de la classe ainsi que sur les attitudes à adopter sur les temps d'inclusion. Pour cela, un temps de coordination est prévu sur l'emploi du temps du dispositif toutes les semaines.

c) Avec l'équipe pédagogique

Le bon fonctionnement du dispositif repose avant tout sur une bonne collaboration de l'enseignant coordonnateur avec les professeurs. En effet, si ces derniers peuvent lui transmettre les documents utilisés en classe, le coordonnateur pourra les adapter, construire et tester des outils d'aide efficaces et d'aider les élèves à se les approprier. C'est à cette condition que nous pouvons espérer faire acquérir aux élèves un maximum d'autonomie dans leurs apprentissages disciplinaires. Il n'est pas possible de mettre en place un temps formalisé dans l'emploi du temps du dispositif, dans la mesure où il n'est pas possible de trouver un créneau où chaque enseignant concerné serait présent.

Ces temps de concertation sont donc proposés tout au long de l'année, selon les possibilités et les besoins des professeurs, sur des temps formels, informels ou encore par e-mail. Enfin, les enseignants peuvent facilement venir dans la salle B108 s'ils ont des questions, des besoins particuliers ou des informations à échanger.

d) Avec la vie scolaire

Un contact régulier avec les membres de la Vie Scolaire, l'infirmière et la COPsy sont privilégiés. De plus, le coordonnateur veille à ce que la COPsy puisse rencontrer systématiquement les jeunes pendant l'année.

e) Avec les organismes de soin

L'enseignant coordonnateur rencontre régulièrement les plateaux techniques pour discuter du projet global des jeunes à travers les dimensions pédagogiques, thérapeutiques, éducatives, sociales et psychologiques. Il peut également être contacté de manière ponctuelle.

f) Avec la direction

Le travail de concertation et d'échange avec l'équipe de direction se fait régulièrement, notamment en ce qui concerne les emplois du temps des classes du collège, les absences de professeurs, les sorties pédagogiques... L'enseignant coordonnateur les tiens au courant des modifications concernant la scolarisation des élèves de l'ULIS.

11/ Les liens avec le projet d'établissement

L'ULIS fait partie intégrante du projet d'établissement. Il est donc important de lier les projets du dispositif avec le projet d'établissement du collège.

AXES DU PROJET D'ETABLISSEMENT	ACTIONS DU DISPOSITIF ULIS
<p>Faciliter l'intégration de tous les élèves et les conduire vers la voie de la réussite</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser les temps d'inclusions pour les jeunes de l'ULIS et la participation aux heures de vie de classe ➤ Ouverture des ateliers du midi, aide aux devoirs, activités du foyer et UNSS au même titre que les autres jeunes ➤ Sensibiliser les autres classes au fonctionnement du dispositif ULIS, et plus généralement au handicap. ➤ Favoriser le dialogue entre les familles et le collège (rencontres régulières avec l'enseignante coordinatrice)
<p>Mettre l'ouverture du collège au service de la réussite</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Inciter à la participation à des concours divers (concours de la BD, sorties culturelles avec la classe d'inclusion,...) ➤ Développer un partenariat avec des entreprises, des lieux culturels. ➤ S'ouvrir aux manifestations locales
<p>Développer l'autonomie et l'apprentissage de la citoyenneté</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Travail sur le PPO tout au long de la scolarité ➤ Travailler en partenariat avec le professeur documentaliste et la COPsy

III. FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF POUR L'ANNEE 2015/2016

Les 13 élèves accueillis cette année dans l'ULIS souffrent de troubles des apprentissages ainsi que de troubles des fonctions cognitives. Ils ont entre 11 et 15 ans et ont des centres d'intérêt, une maturité et des préoccupations très différents.

1/ Emploi du temps du dispositif

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h30 – 9h25	HISTOIRE/GEO INST. CIVIQUE				MATHS
9h25 – 10h20	MATHS	MATHS		MATHS	PDT (S, A)
10h20 – 10h35	INFO (A, I)	DICTEE/POESIE (N, P)			SCIENCES ET TECHNIQUES (avec Mme L)
10h35 – 11h30	LECTURE G1 EDL G2	EDL INFO (A)		ARTS PLASTIQUES (avec Mme L)	Pause
11h30 – 12h00	ANGLAIS (avec Mme S)	MATHS		PPO (O, A, E)	MATHS
12h00 – 12h25					EDL
12h25 – 13h00	Pause	Pause		Pause	
13h00 – 13h30					
13h30 – 13h55	PROBLEMES	EDL INFO (O, A)		EDL INFO (A)	
13h55 – 14h40	EDL PDT (T)	DICTEE / POESIE		LECTURE G2 DICTEE/POESIE (N, P)	
14h50 – 15h45				Pause	
15h45 – 16h00				PPO	
16h00 – 16h55				PDT (O)	

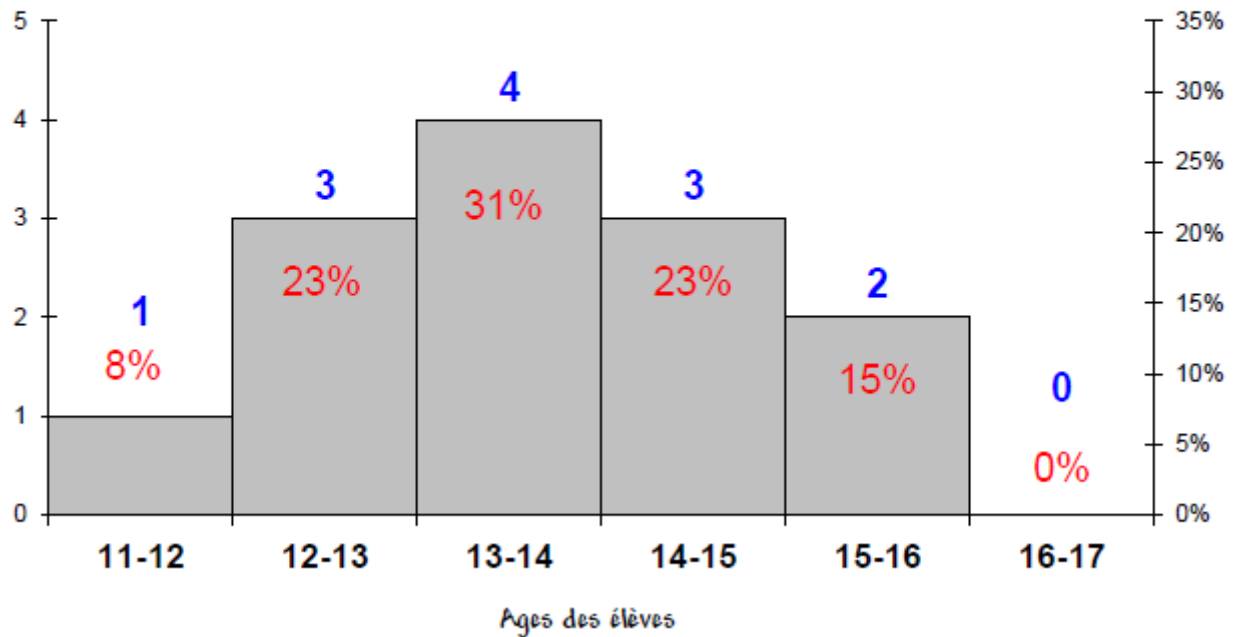
□ = Aide Personnalisée

2/ Liste des élèves et classe de référence

NOM	Prénom	Date de Naissance	Classe	Professeur principal
<i>B.</i>	<i>Q.</i>	-	<i>4ème ...</i>	<i>Mr D.</i>
<i>C.</i>	<i>A.</i>	-	<i>4ème ...</i>	<i>Mr D.</i>
<i>F.</i>	<i>T.</i>	-	<i>5ème ...</i>	<i>Mme P.</i>
<i>G.</i>	<i>A.</i>	-	<i>3ème ...</i>	<i>Mr H.</i>
<i>G.</i>	<i>A.</i>	-	<i>3ème ...</i>	<i>Mme B.</i>
<i>G.</i>	<i>H.</i>	-	<i>6ème ...</i>	<i>Mme C.</i>
<i>L.</i>	<i>N.</i>	-	<i>5ème ...</i>	<i>Mr D.</i>
<i>L.</i>	<i>S.</i>	-	<i>4ème ...</i>	<i>Mme B.</i>
<i>M.</i>	<i>P.</i>	-	<i>6ème ...</i>	<i>Mme C.</i>
<i>M.</i>	<i>E.</i>	-	<i>4ème ...</i>	<i>Mme B.</i>
<i>P.</i>	<i>E.</i>	-	<i>5ème ...</i>	<i>Mme P.</i>
<i>P.</i>	<i>A.</i>	-	<i>5ème ...</i>	<i>Mr D.</i>
<i>R.</i>	<i>L.</i>	-	<i>5ème ...</i>	<i>Mr D.</i>

3/ Pyramides des âges

**Histogramme des âges des élèves
(nombres d'élèves et pourcentages
d'élèves par classes d'âges)**



4/ Présence des élèves sur le temps du coordonnateur

PRESENCE DES ELEVES SUR LE DISPOSITIF ULIS

	LUNDI		MARDI		MERCREDI	JEUDI		VENDREDI	
8h30 – 9h25	P-H-N-A-L-E-T-A-Q-O-A-S-E	P-H-N-A-L-E-T-A-Q-O-A-						N-A-S-E-A-T-P-H	N-A-S-E-A
9h25 – 10h20	P-H-N-A-L-T-S-E-A-A	P-H-N-A-L-T-S-E-A	L-S-O-A	L-S-O-A-N-P		T-L-E-S-O-A	T-L-E-S-O-A-H-P	P-H-T-S-E-O-A	
10h20 – 10h35	Pause					Pause			
10h35 – 11h30	P-H-N-A-T-A-Q-S-O-A		P-H-N-A-S-E-O-A	P-H-N-A-S-E-O-A-A		A-L-P-H-S-E-O-A		O-A	
11h30 – 12h00	P-H-N-A-T-Q-O-A	P-H-N-A-T-Q-O-A-E-S	P-H-N-A			E-O-A		P-H-T	
12h00 – 12h25									
12h25 – 13h00									
13h00 – 13h30									
13h30 – 13h55									
13h55 – 14h40	T-S-E-O-L	T-S-E-O-A	P-H-T-A	P-H-T-A-O		N-P-L-Q-T-S-E-O-A	N-P-L-Q-T-S-E-O		
14h50 – 15h45	N-A-Q-L-A-S-E	N-A-Q-L-A-T-E	P-H-T-Q-S-E			L-Q-S-E-O-A-N-A	L-Q-S-E-O-A		
15h45 – 16h00									
16h00 – 16h55						S-L-A-Q-O			

5/ Le profil des élèves

Elève	Scolarisation N-1	Scolarisation Actuelle	Troubles / Difficultés	Prises en charge
Q	5 ^{ème} ...	4 ^{ème} ... + ULIS	Troubles des fonctions cognitives	orthophoniste libéral
A	5 ^{ème} ... + ULIS	4 ^{ème} ... + ULIS	Troubles attentionnels massifs avec troubles du langage oral et écrit	- psychomotricité libéral - orthophoniste libéral - neuropsychologue libéral - centre RETA 27
T	6 ^{ème} ... + ULIS	5 ^{ème} ... + ULIS	Retard dans les acquisitions scolaires	-
A	4 ^{ème} ... + ULIS	3 ^{ème} ... + ULIS	Troubles des fonctions cognitives	-
O	4 ^{ème} ... + ULIS	3 ^{ème} ... + ULIS	Troubles des fonctions cognitives	-
H	CLIS	6 ^{ème} ... + ULIS	Troubles des fonctions cognitives	
N	6 ^{ème} ... + ULIS	5 ^{ème} ... + ULIS	Troubles des fonctions cognitives	CMP
S	5 ^{ème} ...	4 ^{ème} ... + ULIS	Troubles des fonctions cognitives et difficultés relationnelles	-
P	CLIS	6 ^{ème} ... + ULIS	Troubles des fonctions cognitives	CMPP
E	5 ^{ème} ... + ULIS	4 ^{ème} ... + ULIS	troubles des fonctions cognitives	-
E	6 ^{ème} ... + ULIS	5 ^{ème} ... + ULIS	Syndrôme d'Asperger	-
A	6 ^{ème} ... + ULIS	5 ^{ème} ... + ULIS	Troubles des fonctions cognitives	orthophoniste libéral
L	6 ^{ème} ... + ULIS	5 ^{ème} ... + ULIS	Troubles autistiques	SAJES « Petites Mains »

Leurs handicaps sont différents, ce qui entraîne des conséquences assez variables d'un élève à l'autre, notamment en ce qui concerne :

- ✚ leur autonomie dans la vie quotidienne
- ✚ Les répercussions sur les apprentissages (troubles du langage, les différents troubles - dys, troubles de la concentration, troubles de l'humeur et du comportement, ...)

Les objectifs de la scolarisation au collège et les attentes ne sont donc pas tout à fait les mêmes pour tous ces élèves, même si les objectifs principaux se retrouvent toujours.

6/ Le niveau scolaire global des élèves en fonction du socle commun

	Q	A	T	A	O	H	N	S	P	E	E	A	L
Maîtrise de la Langue française	P1	P2/ P3	P1/P2	P2	P2	P1/ P2	P1/P2	P1/P2	P1/ P2	P2/ P3	P2/ P3	P1/ P2	P2
Pratique d'une langue vivante étrangère	P2	P2	P2	P2	P2	P2	P2	P2	P2	P2	P2	P2	P2
Mathématiques	P3	P2/ P3	P2	P2	P2	P1/ P2	P1/P2	P2	P1/ P2	P2	P2/ P3	P2	P2
Culture Scientifique	P2/ P3	P3	P2	P2	P2	P2	P2	P2	P2	P2	P3	P2	P2
Culture humaniste	P2	P2/ P3	P2	P2	P2	P2	P2	P2	P2	P2/ P3	P3	P2	P2
Compétences sociales et civiques	P3	P3	P2/P3	P3	P3	P2	P2	P2	P2	P3	P2	P2	P2
Autonomie et initiative	P2/P3	P3	P3	P3	P3	P2	P2	P2/P3	P2	P3	P2	P2	P2

P1 : Palier 1 du Socle Commun

P2 : Palier 2 du Socle Commun

P3 : Palier 3 du Socle Commun

7/ Constats et besoins

a) Les difficultés

La plupart des élèves scolarisés sur le dispositif ULIS présentent des difficultés dans les domaines suivants :

- ✓ **Scolaire** : apprentissage de la lecture, genèse du nombre, expression orale et passage à l'écrit, intégration d'une image d'échec, ne donnent pas de sens aux apprentissages.
- ✓ **Comportement** : instabilité, difficultés relationnelles, peu d'intégration des règles de vie en collectivité, blocage face aux apprentissages.
- ✓ **Cognitif** : difficultés à mémoriser, à analyser, à synthétiser et à généraliser.
- ✓ **Psychomotricité** : difficultés à se repérer dans le temps et l'espace, mauvaise intégration du schéma corporel, mauvaise coordination.

Toutes ces difficultés étant bien sûr liées les unes aux autres et variables dans leur description selon les cas.

b) Les points d'appui

Ces élèves ont aussi des points fort sur lesquels ils s'appuier afin de mieux faire face à leurs difficultés mais aussi pour une bonne intégration dans leur classe et au collège :

- ✓ Un désir de faire comme tous les autres collégiens
- ✓ Une bonne adaptation au rythme et à l'environnement du collège
- ✓ Un réel sentiment d'appartenance au groupe ULIS mais aussi leur classe de référence
- ✓ Une bonne entente au sein du dispositif
- ✓ L'envie de bien faire et de progresser ;
- ✓ Une expression (dans le dispositif) relativement libre et spontanée
- ✓ Une réelle implication dans les disciplines dans lesquelles ils sont scolarisés

c) Les axes de travail prioritaires

Les principaux axes de travail cette année seront :

- ✓ **La poursuite des apprentissages fondamentaux** : lecture, production d'écrits, capacité à communiquer, structuration de l'espace et du temps, consolidation des bases de la numération décimale et la gestion de données, acquisitions des bases de l'anglais, passage du B2I, ASSR1 et 2, CFG ou DNB.
- ✓ **La poursuite des apprentissages de la vie en communauté** : respecter les règles du collège et les autres, avoir des comportements sociaux adaptés à la vie en société, travailler en groupe...
- ✓ **Développer l'autonomie** : respecter des consignes, demander de l'aide, persévérer dans toutes les activités, s'auto-évaluer, prendre des initiatives, se déplacer dans le collège...
- ✓ **Travailler le projet professionnel** : connaissance de soi, découverte des métiers et des formations, stages en entreprise...

8/ Le Projet Pédagogique Individualisé

A partir des constats portant sur les savoirs, savoir-faire, savoirs-être, l'enseignant coordonnateur établit les besoins pédagogiques prioritaires pour chaque élève et détermine les temps d'inclusion, en collaboration avec les professeurs du collège. Une fois déterminés, le coordonnateur établit un itinéraire pédagogique individualisé à travers la rédaction du Projet Pédagogique Individualisé (PPI) qu'il présente puis remet aux familles dans le courant du 1^{er} trimestre.

9/ Les progressions individualisées

En début d'année scolaire, l'enseignant coordonnateur fait le constat des niveaux de compétences à partir des évaluations diagnostiques mises en place (évaluations niveau Palier 1 et Palier 2). Partant de cela, il détermine des progressions individualisées pour chaque groupe dans les champs d'enseignement étudiés au sein du dispositif, pour amener chacun au maximum de ses potentialités.

10/ Les modalités d'évaluation

a) L'évaluation diagnostique

Elle est réalisée en début d'année sur les compétences de base (Palier 1 ou 2) et avant tout nouvel apprentissage pour faire le point sur les acquis de chaque élève.

b) L'évaluation formative

Elle permet d'apprécier les progrès de l'élève. A partir de cette année, chaque élève disposera d'un cahier de défis et réussites en français/maths, mais aussi en anglais qui le suivra durant toute sa scolarité en ULIS et qui lui permettra d'être véritablement acteur de ses progrès ainsi que de son projet individuel.

c) L'évaluation sommative

Elle est effectuée en fin de nouveaux apprentissages. Elle a pour but d'évaluer les acquisitions des notions travaillées et de réajuster si nécessaire le projet individuel de l'élève. Afin de favoriser le processus d'inclusion, ces évaluations sont notées et apparaissent dans le bulletin trimestriel de l'élève comme tous les autres.

d) Le bulletin scolaire

Les élèves ont un bulletin trimestriel rempli par l'ensemble de l'équipe enseignante sur Pronote. Le mode de notation (Aménagé, ordinaire) et les aides utilisées (AVS) peuvent apparaître sur le bulletin.

Le conseil de classe statue également sur le cas des élèves de l'ULIS qui peuvent obtenir les mêmes récompenses que les autres élèves du collège. L'enseignant coordonnateur de l'ULIS participe à ces conseils de classe.

e) Le LPC (Livret Personnalisé de Compétences)

L'enseignant coordonnateur valide les Paliers 1 et 2 du socle commun tandis que l'ensemble des professeurs du collège valident, eux, le palier 3 du socle commun par le biais de l'ENT.

11/ Groupes de besoins et moyens envisagés

Lors des évaluations diagnostiques, des groupes de français et de mathématiques sont établis en fonction des besoins des élèves :

GROUPES DE FRANCAIS		
Elèves concernés	Compétences du socle	Supports
<p><u>Groupe 1</u></p> <p>A H T N P</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Lire seul, à haute voix, un texte comprenant des mots connus et inconnus - Dégager le thème d'un paragraphe lu - Écrire en respectant les correspondances entre lettres et sons et les règles relatives à la valeur des Lettres - Rédiger une phrase, un texte simple - Lire seul et écouter lire des textes du patrimoine et des œuvres intégrales de la littérature de jeunesse, adaptés à son âge 	<ul style="list-style-type: none"> → Textes adaptés et lecture suivie sur le thème de l'Antiquité, niveau de compréhension global (sauf pour T.) qui suivra la compréhension avec le Groupe 2). → Travail sur les stratégies de lectures → Révision des sons complexes et règles d'orthographe à partir de la méthode Picot → Travail en Etude de la Langue : Grammaire, Conjugaison et Vocabulaire niveau CE1/CE2
<p><u>Groupe 2</u></p> <p>A L O Q S</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Lire avec aisance un texte - Repérer des informations explicites ou implicites dans un texte - Rédiger de manière autonome un texte d'au moins 10 lignes - Lire seul et écouter lire des textes du patrimoine et des œuvres intégrales de la littérature de jeunesse, adaptés à son âge 	<ul style="list-style-type: none"> → Textes adaptés et lecture suivie sur le thème de l'Antiquité, travail sur la recherche d'inférences et sur l'implicite → Travail sur les stratégies de lectures → Aborder les règles d'orthographe (niveau cycle 3) à partir de la méthode Picot → Travail en Etude de la Langue : Grammaire, Conjugaison et Vocabulaire niveau CM
GROUPES DE MATHEMATIQUES		
Elèves concernés	Compétences du socle	Supports
<p><u>Groupe 1</u></p> <p>A H N P</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Écrire, nommer, comparer et utiliser les milliers puis les grands nombres - Maîtriser les techniques opératoires de l'addition, soustraction et multiplication - Résoudre des problèmes relevant de l'addition, soustraction et multiplication - Reconnaître, décrire, nommer les figures et solides usuels - Utiliser les unités usuelles de mesure 	<ul style="list-style-type: none"> → Aborder les milliers et les grands nombres → Aborder les fractions simples → Révision et apprentissages des techniques de calcul → Techniques de problèmes et défis maths → Travail sur les figures planes, la manipulation d'outils géométriques → Revoir les mesures de longueurs, aborder les mesures de masse
<p><u>Groupe 2</u></p> <p>A E L O S T</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Écrire, nommer, comparer et utiliser les nombres entiers, les nombres décimaux et quelques fractions simples - Maîtriser les quatre techniques opératoires - Résoudre des problèmes relevant des 4 opérations - Reconnaître, décrire, nommer les figures et solides usuels - Utiliser les unités usuelles de mesure 	<ul style="list-style-type: none"> → Révision sur les grands nombres → Aborder les fractions et décimaux → Révision des différentes techniques et travail sur la notion de division → Techniques de problèmes et défis maths → Travail sur les tracés et propriétés des polygones, quadrilatères → Découverte des solides → Aborder les mesures de contenance

12/ Les projets mis en place

En plus du travail en partenariat avec le professeur documentaliste, le chef d'établissement accorde 1 heure par semaine à trois professeurs du collège pour intervenir au sein du dispositif en co-intervention avec le coordonnateur. Les objectifs sont multiples :

- ✓ Permettre aux élèves de travailler avec un professeur du collège dans une matière où ils n'ont pas toujours le niveau pour être inclus
- ✓ Permettre aux élèves d'aborder d'une façon plus ludique et différenciée des notions vues dans la classe de référence
- ✓ Développer le travail en partenariat entre le coordonnateur et les professeurs du collège
- ✓ Permettre aux professeurs du collège d'apprendre à connaître le public des élèves ULIS
- ✓ Développer la différenciation dans les pratiques des professeurs intervenants au sein du dispositif

Les projets mis en place pour cette année sont les suivants :

- **En Anglais (co-intervention de Mme S)** : 1h / semaine d'initiation à la langue avec mise en place d'un cahier de défis pour l'anglais.
- **En Arts Visuels (co-intervention avec Mme Ib)** : Elaboration d'une grande fresque murale autour du thème de « l'Odyssée » de Homère, étudiée cette année au sein du dispositif ULIS en lien avec le programme de 6^{ème}.
- **En Sciences et techniques (co-intervention avec Mme I)** : alternance durant l'année entre des séquences de SVT autour de la puberté et la reproduction, ainsi qu'un atelier technique « couture ».

D'autres moments partagés par les élèves d'ULIS permettent une réelle ouverture du dispositif :

- ✓ Les participations aux différentes sorties pédagogiques avec la classe de référence (théâtre, expositions, musées, sorties scientifiques...)
- ✓ La participation au CROSS du collège avec la classe de référence
- ✓ Le passage de l'ASSR 1 et 2
- ✓ La participation aux différents ateliers du collège (chorale, aide aux devoirs, cuisine, couture,...)
- ✓ La participation aux différentes actions de sensibilisation menées au cours de l'année dans les différents niveaux de classe : sensibilisation aux enjeux de la puberté, à la violence, sécurité routière, ...